

Le jury de certification par VAE du Diplôme d'État de moniteur-éducateur s'est réuni le 24 février 2026. Les 10 candidats présentés ont obtenu le diplôme (75 % de réussite lors de la session précédente).

Le jury a particulièrement apprécié :

- la qualité et la diversité des expériences mobilisées ;
- la capacité des candidats à mettre en valeur leur parcours ;
- la qualité des présentations orales.

Dans une perspective d'accompagnement des futurs candidats, les membres du jury souhaitent toutefois formuler plusieurs recommandations essentielles :

### **1. Clarifier le positionnement professionnel visé**

Une expérience d'accompagnant éducatif et social (AES) constitue un appui solide, mais elle n'est pas intégralement transférable au métier de moniteur-éducateur.

Le jury attend une démonstration explicite du passage d'un rôle d'exécution ou d'accompagnement de proximité à une fonction éducative construite, inscrite dans un projet, pensée dans une dynamique d'équipe et d'institution.

Il ne s'agit pas seulement de faire reconnaître son activité actuelle, mais d'incarner la fonction projetée.

### **2. Dépasser la description pour adopter une posture réflexive**

Le dossier professionnel et l'oral ne doivent pas se limiter à une description des tâches réalisées. Il est attendu des candidats :

- une analyse de leurs pratiques ;
- une mise en lien avec les compétences du référentiel ;
- une capacité à expliciter leurs choix, leurs questionnements et leurs ajustements ;
- un transfert clair vers le cadre d'emploi du moniteur-éducateur.

Les prestations les plus remarquées ont montré une réelle maturation après la rédaction du dossier : les candidats ont su faire évoluer leur réflexion et présenter ce cheminement lors de l'oral.

### **3. S'immerger dans les fonctions visées**

Les candidats ayant le mieux réussi sont ceux qui ont :

- sollicité leur environnement professionnel ;
- recherché des immersions ou stages, souvent en interne ;
- observé et expérimenté concrètement les fonctions de moniteur-éducateur ;
- confronté leurs représentations à la réalité du métier.

#### **4. Préparer rigoureusement l'oral**

#### **5. Faire preuve de persévérance**

En cas de non-validation, la persévérance est vivement encouragée.

Plusieurs candidats admis lors de cette session s'étaient déjà présentés auparavant. Ils ont su enrichir leur expérience, approfondir leur analyse et développer la posture réflexive attendue, ce qui a permis l'obtention du diplôme.

#### **Ressource officielle recommandée**

Le jury recommande vivement la lecture attentive de la partie consacrée à la certification par VAE dans l'instruction interministérielle du 6 août 2025, qui précise :

- les attendus du dossier professionnel ;
- les critères d'évaluation utilisés par les examinateurs ;
- des outils méthodologiques pour structurer la démarche.

Document de référence : Instruction interministérielle du 6 août 2025 relative au DEME (consultable sur le site du SIEC).

Le président du jury,

Olivier REYMBAUT